Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 11 janvier 2024

Réunion du Bureau par moyens informatiques

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO, Bernard PAQUIN et Maxime RINIE.

Accession en Championnat U18 R2 F Elite pour la 2ème phase

La Commission prend connaissance du courriel en date du 11/01/2024 transmis par le club des SR ST DIE KELLERMANN dans lequel il indique qu'il ne souhaite pas que son équipe U18 F intègre le niveau Elite pour la deuxième phase du championnat.

Suite à ce courriel, la Commission décide de faire accéder au niveau Elite, l'équipe de l'Entente ST DIZIER MO FF qui était à égalité parfaite avec celle des SR ST DIE KELLERMANN dans le départage des équipes classées 2èmes de la première phase de championnat.

– Procédure d'appel

La présente décision de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulles Cedex** *ou à l'adresse électronique :* ***appel@lgef.fff.fr,*** *selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

Le Président,	**Le Secrétaire,**
Gérard SEITZ	**Bernard PAQUIN**